



## Carte de résidant ou demande de nationalité

-----  
Par Visiteur

Je suis étudiant étranger, habitant en France depuis 1 an. Mes grands parents sont français, car mon grand père, né en Inde, est un ancien combattant et a eu la nationalité française. Ma grand mère est française grâce à mon grand père, qui était français. Le frère de ma mère est français, sauf ma mère, d'où je suis étranger.

Je voudrais savoir s'il est possible que j'obtienne la nationalité française ou une carte de résident 10 ans? et les démarches à faire.

MERCI  
Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je voudrais savoir s'il est possible que j'obtienne la nationalité française ou une carte de résident 10 ans? et les démarches à faire.

Etant donné que vous ne vivez en France que depuis un an et ce sous couvert d'une carte étudiant vous ne pouvez malheureusement pas demander la carte de résident car le délai de résidence est de 5 ans et sous couvert d'une carte de séjour mention autre qu'étudiant.

Quant à la demande de nationalité française un délai de 5 ans de résidence est nécessaire sauf si vous avez accompli avec succès 2 années d'études en vue de l'obtention d'un diplôme délivré par une université ou un établissement d'enseignement supérieur français, dans ce cas le délai de résidence en France est de deux ans.

Bien cordialement

-----  
Par Visiteur

Merci beaucoup pour le renseignement.

Donc si à la fin de cette année, j'ai mon diplôme de DUT Gestion entreprises et administrations. Je peux faire la demande de nationalité?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

Je peux faire la demande de nationalité?

Oui parfaitement.

Maintenant il convient de savoir que la procédure n'est pas automatique et que même si vous remplissez toutes les conditions, il est possible que votre demande soit rejetée.

Mais vous disposerez bien sûr de recours.

Bien cordialement